

Charte de qualité environnementale

DU CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS D'ISSY-LES-MOULINEAUX



Signée entre la ville d'Issy-les-Moulineaux et le SYCTOM de l'agglomération parisienne, la présente charte est garante du respect des conditions de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement mises en œuvre tout au long du projet : construction, exploitation, et déconstruction du centre de tri et de valorisation des déchets ménagers qui sera situé quai Roosevelt à Issy-Les-Moulineaux (un volet relatif à la démolition de l'usine actuelle, quai de Stalingrad, est aussi prévu). Un comité de suivi, composé de personnalités issues des deux entités signataires et du futur exploitant, veillera régulièrement à la bonne application des principes de celle-ci.

Un engagement

en 8 points



Des nuisances visuelles, olfactives et sonores réduites

Au cours du chantier, tout est mis en œuvre pour minimiser toute forme de nuisance :

- Des palissades à l'esthétique étudiée masquent le chantier,
- Les éventuelles mauvaises odeurs sont neutralisées,
- Les bruits et vibrations sont limités,
- L'envol des poussières est réduit.



Un environnement protégé, des risques naturels maîtrisés

- L'eau de la Seine est protégée des rejets polluants (pas de déversement de produits dans les sous-sols, pas de rejet d'eaux usées, barrages flottants prêts à intervenir en cas de besoin, etc.),
- En cas de pic de pollution atmosphérique constaté dans l'agglomération parisienne, des solutions de substitution sont mises en œuvre,
- Le risque d'inondation des infrastructures est pris en compte.



Une circulation organisée

Pendant le chantier :

- La circulation routière des engins (et leur stationnement) est organisée selon un schéma précis,
- La voie fluviale est utilisée pour évacuer des déblais, amener des matériaux ou livrer de gros équipements.

Pendant l'exploitation :

- Les mâchefers seront évacués soit par voie fluviale soit par voie ferrée.



Une gestion optimisée des déchets ménagers

Les déchets produits pendant le chantier sont :

- Limités (pas d'emballages excessifs),
- Triés,
- Recyclés (les déblais de craie entrent, par exemple, dans la fabrication du ciment),
- Tout le personnel est sensibilisé à leur meilleure gestion,
- En phase d'exploitation, la réalisation du centre de tri permet le recyclage des déchets apportés à l'usine.



Une concertation soutenue

La participation du public est permanente tout au long des différentes phases du projet :

- Ouverture de registres d'observation,
- Organisation de réunions de quartier,
- Présentation au public de tous les nouveaux projets ou procédés avant leur mise en œuvre.



Une information systématisée

- Tout au long du projet, l'information du public est permanente grâce à la réalisation de quatre tableaux de bord "nuisances", "rejets", "déchets" et "consommation", disponibles :

- Sur les sites Internet du SYCTOM et de la ville,
- Dans des espaces d'information sur la base-vie du chantier et dans le centre administratif de la ville.



Une veille technologique permanente assurée

- Les responsables du centre s'engagent :
 - A étudier son adaptation à toute nouvelle exigence née du progrès des connaissances en matière de santé publique,
 - A étudier l'intégration de toute amélioration technologique et autre innovation liées aux processus de tri, de recyclage et de valorisation énergétique sur le site d'Issy-les-Moulineaux.



Une qualité et une sécurité maximales

- L'ensemble des dispositions de la charte constituera la base d'une démarche de certification de la qualité du service (ISO 9002) et d'une mise en place d'un système de management environnemental (ISO 14001).